

Paris, le 5 juin 2024 – 18h30

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eramet conclut un premier accord mondial pour la mise en place d'un socle commun de protection sociale : l'Eramet Global Care

Eramet, premier groupe minier à avoir créé en 2023 une instance transnationale de représentation du personnel – l'Eramet Global Forum – a conclu ce jour un premier accord pour la mise en place d'un socle commun de protection sociale au niveau mondial : l'Eramet Global Care.

Cet accord, signé par la direction d'Eramet et les représentants des salariés membres de l'Eramet Global Forum, définit un socle de garanties communes pour la couverture décès, la santé et la prévention, la maternité et les conditions d'accueil des femmes. Ces garanties s'appliquent à l'ensemble des salariés d'Eramet, dans les 13 pays où le Groupe est présent par l'intermédiaire d'une filiale détenue directement ou indirectement à plus de 50%.

Les garanties prévues par cet accord feront l'objet d'un suivi en commission avec pour objectif leur déploiement dans toutes les filiales, au plus tard, le 31 décembre 2026. Les mesures relatives à la maternité entrent en vigueur immédiatement.

Dans le détail, l'accord prévoit les dispositions suivantes :

- Une **couverture décès** égale à 12 mois de salaire du salarié décédé est mise en place pour 48% des effectifs qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors. Cette mesure permettra d'assurer un soutien financier décisif aux familles en cas de décès du collaborateur.

- Une **couverture santé** de base est garantie pour tous les salariés. Elle couvre l'hospitalisation, les soins de base et d'urgence, ainsi que la maternité. Le Groupe s'engage également à mettre en place des programmes de prévention et de dépistages de certaines maladies. Des actions de prévention notamment contre les risques de surpoids et de sédentarité seront déployées sur l'ensemble des sites.

- En termes de **maternité et de conditions d'accueil des femmes**, l'accord prévoit un large éventail de mesures très concrètes pour favoriser la diversité et l'inclusion :

- **Congé maternité** : un congé maternité de 16 semaines rémunérées à 100% est désormais instauré. La durée du congé maternité va donc être fortement prolongée dans plusieurs des pays où le Groupe est implanté, notamment au Gabon (2 semaines supplémentaires), en Indonésie (3 semaines supplémentaires) et aux Etats-Unis (pays qui n'offre pas de congé maternité rémunéré sans conditions d'ancienneté). Cette mesure rentre en application dès aujourd'hui.
- **Equilibre vie professionnelle / vie familiale et personnelle** : les salariées enceintes pourront bénéficier d'un aménagement de poste, d'horaires et de charge de travail, en accord avec la hiérarchie et le service Ressources Humaines. Les jeunes mères auront la possibilité, si elles le souhaitent, de s'absenter de leur poste de travail une heure par jour travaillé afin d'allaiter, et ce jusqu'aux 6 mois de l'enfant.
- **Rémunération et carrière** : l'accord prévoit de neutraliser l'impact du congé maternité et du congé d'adoption plénière sur la rémunération et l'évolution des carrières des femmes. Les salariées concernées bénéficieront automatiquement de l'augmentation générale ou individuelle appliquée au cours de l'année de leur congé pour les employés de leur catégorie. Un suivi spécifique des collaboratrices concernées sera également mis en place avant le départ et après le retour de congé maternité ou d'adoption plénière, à travers des entretiens menés par le responsable hiérarchique et le service des Ressources Humaines.

- Infrastructures : sur le terrain, le Groupe continuera à améliorer l'adaptation des installations et équipements destinés aux salariées.

Christel Bories, Présidente-Directrice Générale d'Eramet, a déclaré : « *L'Eramet Global Care vient concrétiser un engagement fort de notre feuille de route RSE « Act for Positive Mining » : celui de prendre soin de nos collaborateurs, partout dans le monde. Alors que plus de 80% de nos effectifs se situent hors d'Europe, cet accord transnational apporte des améliorations très concrètes au bien-être de nos équipes, tout particulièrement des femmes. Négocié et signé en moins de six mois, l'Eramet Global Care témoigne également de la qualité et de l'efficacité du dialogue social au sein du Groupe.* »

À PROPOS D'ERAMET

Eramet transforme les ressources minérales de la Terre pour apporter des solutions durables et responsables à la croissance de l'industrie et aux défis de la transition énergétique.

Ses collaborateurs s'y engagent par leur démarche citoyenne et contributive dans l'ensemble des pays où le groupe minier et métallurgique est présent.

Manganèse, nickel, sables minéralisés, lithium et cobalt : Eramet valorise et développe les métaux indispensables à la construction d'un monde plus durable.

Partenaire privilégié de ses clients industriels, le Groupe contribue à rendre les infrastructures et les constructions robustes et résistantes, les moyens de mobilité plus performants, les outils de santé plus sûrs, les appareils de télécommunications plus efficaces.

Pleinement engagé dans l'ère des métaux, Eramet ambitionne de devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien vivre ensemble.

www.eramet.com

CONTACT PRESSE ERAMET

Responsable relations presse

Fanny Mounier

fanny.mounier@eramet.com

+33 7 65 26 46 83

CONTACT INVESTISSEURS

Directrice des Relations Investisseurs

Sandrine Nourry-Dabi

sandrine.nourrydabi@eramet.com

+33 1 45 38 37 02